

Conseil municipal du 17 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de M Yannick HUMAIN, Maire.

Sont présents : ANCELLIN Vincent, ALONSO Julie, AUGUSTE Loïc, COULANGE Enguerran, HUMAIN Yannick, TIRMARCHE Aurélie, HUTTIN Pierre, DUVAL Albert, HERMANT Philippe, HECQ Nicolas, SALIGOT Thérèse.

Absents excusés : HICTER Jacques, BONNEAU Céline (procuration à Pierre HUTTIN), Jean-Jacques Richard (procuration à Loïc AUGUSTE)

Secrétaire : TIRMARCHE Aurélie.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- ☞ D'accepter de modifier l'ordre du jour.
- ☞ D'approuver le procès-verbal du conseil du 22 octobre 2021.
- ☞ De déterminer la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.
- ☞ De valider les modifications budgétaires.
- ☞ D'autoriser M le Maire à signer l'avenant de la convention XDEMAT pour la transmission électronique des documents budgétaires.
- ☞ De ne pas valider la demande de subvention de la ligue contre le cancer.
- ☞ D'autoriser M le Maire à signer la convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations *pour la transmission des documents d'urbanisme.*

2. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- ☞ De l'attribution du marché électricité 2022.
- ☞ Suite à la demande d'un élu, que le stationnement est bien autorisé entre les écluses rue de la liberté.
- ☞ Que les ruches seront installées derrière l'atelier.
- ☞ Que la machine à pain devrait être installée début mars 2022.

3. UN ELU :

- ☞ Interroge le maire sur les places de stationnement, situées sur le trottoir opposé à l'écluse rue de Picardie. Le maire confirme que le marquage au sol va être effacé et les places de stationnement supprimées.
- ☞ Propose de mettre la vitesse maximum à 30 km / heure sur l'axe principal du village.
- ☞ Fait le compte rendu suite à la réunion avec le syndicat d'assainissement.

La séance est levée à 23H30.